



Conseil économique et social

Distr. générale
8 juin 2023
Français
Original : anglais

Session de 2023

25 juillet 2022-26 juillet 2023

Point 15 de l'ordre du jour

Coopération régionale

Coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent report est soumis au Conseil économique et social en application de la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale et des résolutions 1817 (LV) et 1998/46 (annexe III) du Conseil. L'économie mondiale fait face à de multiples vents contraires, liés notamment à l'augmentation de la dette, au ralentissement de la croissance, à la hausse du coût de la vie, à la crise climatique, au creusement des inégalités, à l'aggravation des tensions et des conflits géopolitiques et au déclin de la confiance et de la solidarité mondiale. Ces défis en cascade et interconnectés compromettent l'accomplissement de progrès sur la voie des objectifs de développement durable et mettent en péril la concrétisation de la promesse faite dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans ce contexte, les commissions régionales ont continué de s'efforcer de trouver des moyens évolutifs et novateurs d'aider les États membres à répondre aux crises imbriquées et complexes et à faire progresser le Programme 2030.

On trouvera dans la première partie du présent rapport des informations sur l'état d'avancement de la réalisation du Programme 2030 dans les cinq régions, ainsi qu'une illustration du travail réalisé par les commissions régionales dans quatre grands domaines prioritaires, démontrant les bénéfices de l'action menée aux niveaux régional, sous-régional, transfrontalier et national pour soutenir efficacement les pays et les territoires et les aider à se remettre sur la bonne voie en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

* Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



La deuxième partie du rapport offre une vue d'ensemble des initiatives régionales et interrégionales que pilotent les commissions régionales pour accélérer les transformations nécessaires à la réalisation des objectifs. On y trouvera également un aperçu des autres questions que traitent les commissions, notamment dans le cadre des forums régionaux sur le développement durable, ainsi que sur les mesures prises pour mener à bon terme le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, en particulier la réforme régionale.

I. Analyse des politiques

A. Du risque à la résilience : intensifier l'action visant à garantir un avenir plus durable et plus équitable au moyen de la coopération régionale

1. État des lieux à l'horizon 2030

1. L'économie mondiale est marquée par un ralentissement et par une inflation élevée et doit composer avec de multiples chocs et une grande incertitude. Divers obstacles convergent (crise climatique, perte de biodiversité, pollution et autres formes de dégradation de l'environnement, creusement des inégalités, aggravation des tensions et des conflits géopolitiques, érosion des normes et des institutions mondiales), qui sapent la solidarité et la confiance à l'échelle mondiale et mettent en péril la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Leurs conséquences, ainsi que les effets persistants de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), se font sentir dans toutes les régions.

2. Les commissions régionales œuvrent à un certain nombre de priorités telles que la réforme de la finance mondiale, le renforcement de l'action climatique, la réduction des inégalités, le relèvement après la pandémie de COVID-19 et la lutte contre les conséquences de la guerre en Ukraine qui touchent aux aspects essentiels que sont l'énergie et la sécurité alimentaire. Guidées par les textes issus des principales conférences mondiales et régionales, elles continueront de mettre à profit leur rôle consistant à orienter la réflexion et leur fonction d'instance fédératrice pour faire progresser l'action régionale en faveur des objectifs de développement durable et renforcer la dynamique politique en vue du forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra en septembre 2023 sous les auspices de l'Assemblée générale (Sommet sur les objectifs de développement durable).

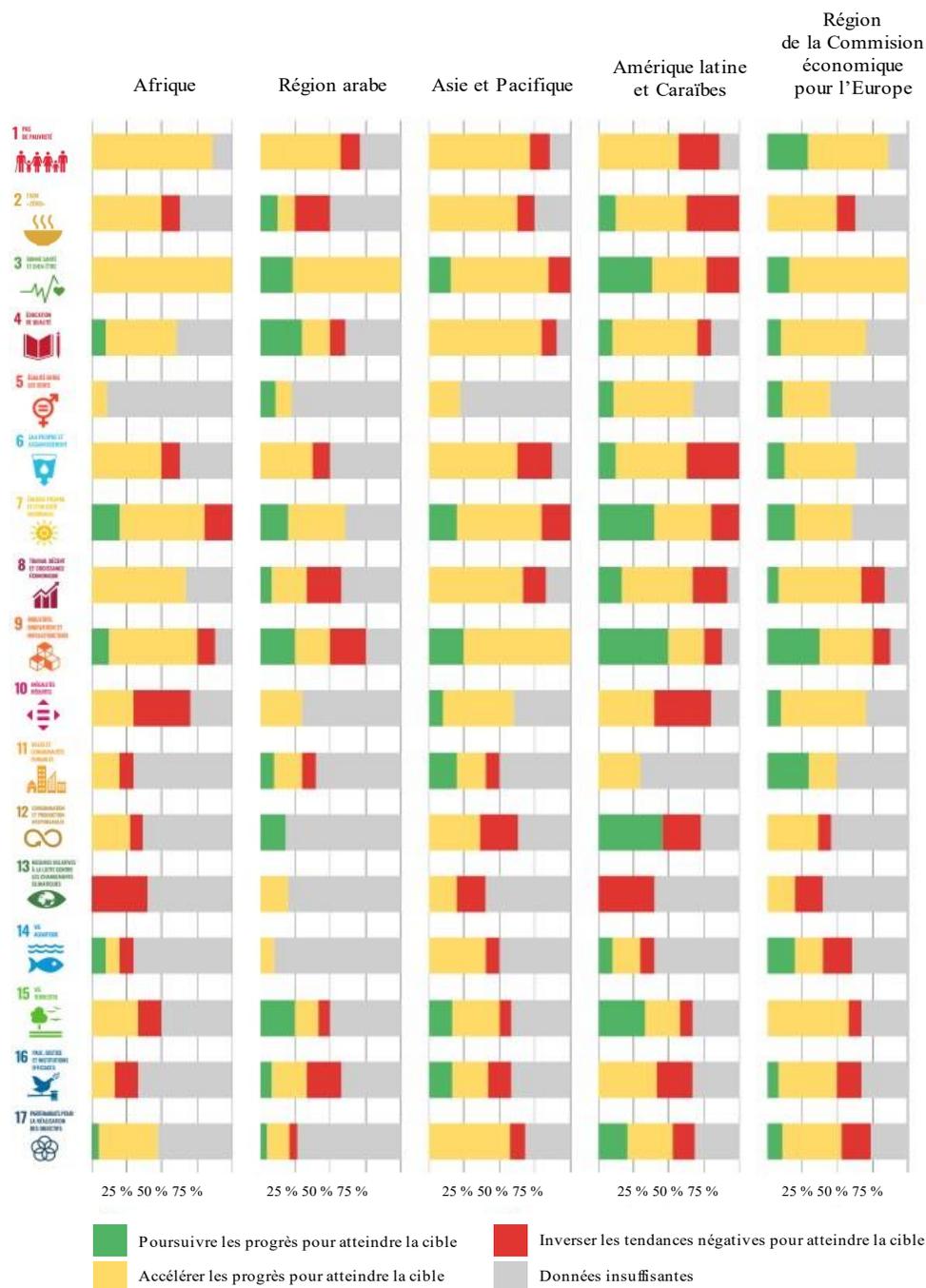
2. Progrès réalisés au regard des objectifs de développement durable : tableau de bord régional

3. Le monde est loin d'être sur la bonne voie et risque fort de ne pas atteindre la plupart des cibles associées aux objectifs de développement durable d'ici à 2030. Cependant, il est encore possible d'inverser la tendance et de tenir la promesse faite dans le cadre du Programme 2030, à condition de faire preuve d'un véritable esprit d'initiative, de renouer avec la solidarité et de prendre des mesures ambitieuses visant à apporter de véritables changements et à intensifier l'action menée dans certains domaines clés.

4. La présente section offre une vue d'ensemble de l'état d'avancement des objectifs de développement durable dans les cinq régions (voir la figure ci-dessous), suivie d'un aperçu des progrès réalisés à la mi-parcours du Programme 2030, en mettant en exergue les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis et ceux dans lesquels ils laissent à désirer.

5. Les déficits de données en lien avec les objectifs de développement durable dans les différentes régions, en particulier concernant les objectifs n^{os} 5, 11 et 13, font obstacle à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et au suivi des progrès accomplis.

Pourcentage des cibles associées aux objectifs de développement durable selon l'état d'avancement (2023)



Sources : Plateformes de données des commissions régionales sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable, disponibles aux adresses suivantes : <https://ecastats.uneca.org/africaundata/SDGs> ; <https://arabsdgmonitor.unescwa.org/> ; <https://data.unescap.org/> ; <https://agenda2030lac.org/estadisticas/index.html> ; <https://w3.unece.org/sdg2023>.

Notes : Lorsque l'on compare les résultats des cinq régions, il est important de tenir compte des considérations suivantes : il est possible que des ensembles d'indicateurs différents aient été retenus pour chaque objectif, en fonction des données disponibles dans chaque région ; les progrès sont évalués à l'aune de valeurs cibles propres à chaque région ; certains pays sont membres de plusieurs commissions régionales. On trouvera une version actualisée du graphique tenant compte des dernières données disponibles à l'adresse suivante : https://www.un.org/regionalcommissionsnyoffice/sites/www.un.org/regionalcommissionsnyoffice/files/rc_sdgpr_ogress.pdf.

Région de la Commission économique pour l'Afrique

6. Selon le rapport de 2022 de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique (E/ECA/STATCOM/8/2022/7), à l'heure actuelle, les avancées sont trop lentes pour que l'on puisse espérer atteindre les objectifs d'ici 2030. En 2020, l'Afrique a enregistré des progrès modérés dans la réalisation des objectifs n^{os} 3, 4 et 15, et des progrès lents en ce qui concerne les objectifs n^{os} 1, 5, 6, 7, 9, 14 et 17. Une stagnation a été observée en ce qui concerne les objectifs n^{os} 2, 8, 10, 11 et 12. Les objectifs n^{os} 13 et 16 sont en recul. En ce qui concerne l'objectif 13, bien que le continent ne représente que 2 % à 3 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone, il est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Les données sont encore insuffisantes pour les objectifs n^{os} 5, 13, 14 et 16. Dans l'ensemble, la région n'est en voie d'atteindre que 5 des 169 cibles associées aux objectifs de développement durable ; elle enregistre un recul par rapport à 17 cibles, et devra accélérer les progrès pour les cibles associées principalement aux objectifs n^{os} 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 15 et 17. Il existe en outre de nettes disparités sous-régionales. En effet, l'Afrique de l'Ouest régresse dans les objectifs n^{os} 10, 11, 12, 13 et 16, contrairement aux autres sous-régions.

Région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

7. Les données limitées dont on dispose indiquent que la région n'est en voie d'atteindre que 20 des 169 cibles¹, relevant principalement des objectifs de développement durable n^{os} 3, 4 et 15. C'est au regard des cibles associées aux objectifs n^{os} 2, 8 et 16 que la région accuse le retard le plus marqué. En 2022, la pauvreté a augmenté et 35,3 % de la population vivait sous le seuil de pauvreté national. Les indicateurs relatifs à l'égalité des genres n'ont pas beaucoup évolué depuis 2021 : en 2022, selon l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes, la région était toujours celle qui comptait la plus grande proportion de pays et territoires les moins performants dans le monde. Seules 5 % des entreprises sont dirigées par des femmes. On estime que le taux d'activité des femmes était de 19,9 % en 2022, ce qui est nettement inférieur à la moyenne mondiale, établie à 46,6 %. En outre, étant donné que la région peine à obtenir des données relatives aux indicateurs associés à l'objectif 10, et ce d'autant plus qu'il existe peu de données désagrégées, il lui est difficile de ne laisser personne pour compte.

Région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

8. Alors qu'il reste la moitié du chemin à parcourir avant d'arriver à 2030, année cible, la région devrait avoir réalisé 50 % des progrès nécessaires pour atteindre les objectifs, mais n'en a réalisé qu'un total de 14,4 %². Ses progrès les plus substantiels ont trait à l'énergie propre et d'un coût abordable (objectif 7) et à l'industrie, l'innovation et l'infrastructure (objectif 9). Les autres objectifs ne seront atteints qu'à condition que les progrès s'accélèrent, et il est nécessaire de renverser la tendance en ce qui concerne l'objectif 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). La région doit également s'attaquer aux grandes inégalités entre les pays et au sein de ceux-ci pour ne laisser personne de côté. Bien que les avancées soient globalement lentes, nombreuses sont les raisons de se réjouir des résultats obtenus par les pays en lien avec les 17 objectifs. L'action menée par les pays qui ont fait

¹ Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Arab Sustainable Development Goal Monitor, disponible à l'adresse suivante : <https://arabsdgmonitor.unescwa.org/>.

² Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). *Asia and the Pacific SDG Progress Report 2023: Championing Sustainability Despite Adversities* (publication des Nations Unies, 2023).

preuve d'engagement et enregistré des progrès à cet égard montre la voie à suivre pour accélérer la tendance et atteindre les objectifs dans les années à venir.

Région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

9. Sur les 126 cibles associées aux objectifs de développement durable pour lesquelles des données étaient disponibles, 48 % donnent lieu à des progrès, qu'il faudra toutefois s'employer à accélérer au cours des sept prochaines années pour atteindre les objectifs fixés pour 2030, tandis que 27 % donnent lieu à une régression et que seulement 25 % sont susceptibles d'être atteintes d'ici à 2030. Dans l'ensemble, la réalisation des objectifs de développement durable est en recul par rapport aux années précédentes.

10. Ce sont les objectifs n^{os} 1, 10, 11, 13 et 16 qui ont le plus de chances de ne pas être atteints d'ici à 2030. Les objectifs n^{os} 3, 7, 9, 12, 15 et 17, quant à eux, sont en meilleure voie. En ce qui concerne les différences sous-régionales, la proportion des cibles en recul atteint 31 % en Amérique du Sud et 40 % en Amérique centrale et dans les Caraïbes, et celle des cibles en progrès s'établit à 30 % en Amérique centrale, 29 % en Amérique du Sud et 23 % dans les Caraïbes.

Région de la Commission économique pour l'Europe

11. Selon la dernière évaluation de la Commission économique pour l'Europe (CEE), la région n'atteindra que 21 cibles d'ici à 2030, alors qu'en 2022, elle était en voie d'en atteindre 26. Les progrès doivent s'accélérer pour 79 cibles (contre 64 en 2022), et il faut inverser la tendance actuelle pour 15 cibles (comme en 2022). La région n'est pas en bonne voie pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2030. Les progrès en matière de sécurité et de diversité alimentaires ont été inégaux. Les données portant sur les cibles relatives à la santé et au bien-être montrent que les progrès doivent être accélérés dans la plupart des domaines. La région doit s'attaquer aux disparités pour atteindre les cibles en matière d'éducation. Il demeure difficile d'évaluer les avancées dans le domaine de l'égalité des genres en raison des déficits de données. La plupart des cibles liées à l'eau et à l'énergie enregistrent des progrès insuffisants. La région doit s'efforcer de surmonter les reculs enregistrés en matière de croissance économique inclusive et de travail décent pour toutes et tous. Des investissements supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les cibles liées à l'infrastructure, à l'industrialisation et à l'innovation. Il est nécessaire d'agir d'urgence pour réduire les inégalités au sein des pays et entre ceux-ci, ainsi que pour atteindre les cibles climatiques et environnementales.

B. Politiques mises en place et résultats obtenus grâce à la coopération régionale

12. On trouvera dans la présente section, organisée autour de quatre grands domaines thématiques, une vue d'ensemble de l'action menée et des résultats obtenus par les commissions régionales au cours de la période couverte par le rapport.

1. Financement du relèvement durable et de la résilience

13. La guerre en Ukraine a alimenté une crise du coût de la vie dans toutes les régions, fait peser des pressions financières importantes sur les pays en développement et creusé le déficit de financement des objectifs de développement durable. En raison de la hausse des taux d'intérêt dans le monde et du risque croissant de surendettement, la capacité des pays d'investir dans le développement durable se trouve également compromise. Pour relever le défi que représente le financement des objectifs de développement durable et reconstruire en mieux après la pandémie de

manière inclusive, résiliente et durable, il faut adopter des approches financières novatrices.

14. Les commissions régionales contribuent activement à faire avancer le programme de financement du développement, notamment au moyen d'analyses de pointe portant sur les politiques et les données, d'outils innovants et de partenariats multipartites.

15. Dans la région Afrique, la CEA a coordonné les travaux du groupe de travail de haut niveau sur l'architecture financière internationale, composé de ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et de représentantes et représentants de l'Union africaine, des principales banques régionales, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Le groupe de travail a demandé au Groupe des Vingt de réviser d'urgence le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, d'accorder un moratoire sur le service de la dette à qui en fait la demande, de s'engager à augmenter les allocations de droits de tirage spéciaux pour les pays africains et de réformer le dispositif de réaffectation de ces droits.

16. La CEA a soutenu la mise en service du Mécanisme de liquidité et de viabilité, dont la première transaction, qui s'est élevée à 100 millions de dollars et portait sur des euro-obligations souveraines émises par l'Angola, l'Égypte et le Kenya, a été conclue en novembre 2022.

17. En ce qui concerne la fiscalité, la CEA a soutenu l'Angola, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Soudan pour les rendre mieux à même d'améliorer leur réglementation et leur administration fiscales.

18. Les flux financiers illicites demeurent un obstacle majeur à la mobilisation des ressources nationales. À cet égard, la CEA a aidé 12 pays pilotes³ à renforcer leur architecture institutionnelle pour lutter contre ces flux. Elle a également aidé le Burkina Faso et la Zambie à mettre en œuvre leur cadre de financement national intégré et à améliorer la transparence de leur gestion des finances publiques.

19. En ce qui concerne le financement de l'action climatique, en septembre 2022, la CEA a coorganisé avec le Gouvernement égyptien la réunion des ministres africains des finances, de l'économie, du développement et de l'environnement pour assurer la cohérence des positions africaines en matière de financement de l'action climatique avant la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En outre, elle a créé un registre régional d'émission de carbone et un protocole harmonisé⁴ aux fins de la production de crédits d'émission de carbone pour les pays du bassin du Congo. En partenariat avec les champions de haut niveau de l'action climatique, l'initiative Énergie durable pour tous et Global Energy Alliance for People and Planet, elle a lancé l'initiative des marchés africains de droits d'émission de carbone lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties pour faciliter la mise en relation des propriétaires de projets et des investisseurs potentiels⁵. Elle a également organisé le sixième Forum des entreprises africaines en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine d'import-export pour faire en sorte que les investisseurs, les promoteurs et les décideurs politiques prennent conscience de l'intérêt d'un marché de droits d'émission de carbone de grande intégrité en Afrique et les encourager à dialoguer à ce sujet. En outre, en collaboration avec l'Institut international pour

³ Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Égypte, Gabon, Ghana, Mozambique, Namibie, Nigéria, Sénégal et Zambie.

⁴ Voir <https://www.uneca.org/fr/stories/la-cea-et-les-champions-du-climat-des-nations-unies-organisent-une-r%C3%A9union-d%E2%80%99experts-sur-le>.

⁵ Voir <https://climatechampions.unfccc.int/africa-carbon-markets-initiative/>.

l'environnement et le développement, elle a aidé le Cabo Verde et le Sénégal à élaborer des offres visant à transformer le paiement de dettes en investissements dans l'action climatique⁶.

20. Dans la région arabe, l'initiative de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) consistant à convertir des dettes en investissements au service du climat et de la réalisation des objectifs de développement durable, lancée en 2020, vise à alléger le fardeau du service de la dette extérieure et à générer une marge de manœuvre budgétaire permettant aux pays de la région d'investir dans l'action climatique tout en accélérant la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'initiative dépasse ce qui se fait traditionnellement en matière de conversion de créances en investissements écologiques et pourrait amener de véritables changements. Depuis que l'initiative a été lancée, la CESAO, en étroite consultation avec une équipe spéciale interministérielle chargée de la conversion de la dette, réunie en 2021 et 2022, et avec d'autres parties prenantes, a aidé la Jordanie à mettre au point une proposition nationale de programme d'échange de la dette, qui est prête à être soumise à des créanciers. L'Égypte et la Tunisie ont également manifesté leur souhait de rejoindre l'initiative.

21. Dans la région Asie-Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a fourni aux pouvoirs publics une assistance technique relative à l'élaboration d'un cadre régissant les obligations vertes, à l'émission d'obligations vertes et à la mise au point d'autres instruments de financement de l'action climatique. Elle apporte notamment un soutien continu à la création du cadre régissant les obligations vertes du Bhoutan et à la mise au point de la stratégie de financement vert et durable et des lignes directrices sur l'émission d'obligations thématiques de la Banque Nationale du Cambodge. La CESAP réfléchit également à des mécanismes de financement novateurs au service des objectifs de développement durable, tels qu'un dispositif visant à échanger des dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques à Sri Lanka.

22. La CESAP a apporté un soutien aux États membres concernant l'utilisation de l'analyse des données et des technologies numériques dans l'administration fiscale afin de lutter contre l'optimisation et la fraude fiscales et d'améliorer l'observance fiscale. Elle a notamment mis en place un dialogue régional sur la numérisation des administrations fiscales à l'intention des responsables politiques et des expertes et experts de la région, fourni un soutien technique et des services de renforcement des capacités à des fonctionnaires de l'administration fiscale du Bhoutan et mis au point un manuel pratique expliquant comment utiliser les outils numériques pour améliorer l'efficacité de l'administration fiscale. Elle a également fourni une assistance technique aux pays pour les aider à réfléchir aux façons de taxer l'économie numérique, qui est en plein essor. Dans ce cadre, elle a notamment instauré un dialogue régional entre responsables politiques sur l'imposition de l'économie numérique et organisé un exercice visant à renforcer les capacités de l'Administration nationale des recettes fiscales du Bangladesh.

23. La CESAP a également apporté son soutien aux organismes de promotion de l'investissement de la région pour multiplier et améliorer les investissements dans les technologies vertes et l'économie numérique au Bhoutan et pour orienter les investissements étrangers directs vers la promotion de l'égalité des genres et de l'entrepreneuriat féminin au Bangladesh et aux Fidji. Elle a en outre contribué à la promotion d'innovations en matière de finance numérique, notamment en créant une

⁶ Voir <https://www.reuters.com/business/environment/portugal-agrees-swap-cape-verdes-debt-environmental-investment-2023-01-23/>.

application de technologie financière au Bangladesh destinée aux entrepreneurs agricoles ruraux, en promouvant l'utilisation de jetons numériques au Népal et en facilitant l'accès des microentreprises et petites et moyennes entreprises au financement grâce à des solutions technologiques.

24. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a continué d'affiner sa proposition concernant le Fonds de résilience des Caraïbes visant à faire face aux niveaux d'endettement élevés exacerbés par l'extrême vulnérabilité des pays des Caraïbes aux changements climatiques et à leurs répercussions. En juillet 2022, elle a organisé à Antigua-et-Barbuda une réunion de haut niveau réunissant les principales parties prenantes pour convenir de la structure du Fonds. Celui-ci servirait d'instrument de financement particulier destiné à mobiliser des fonds pour le développement à long terme et à faible coût, et serait rattaché au Fonds de développement de la Communauté des Caraïbes et géré conjointement par un consortium d'organismes régionaux, dont la CEPALC et le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques. Le Comité de développement et de coopération des Caraïbes, qui s'est réuni au Suriname en octobre 2022, a adopté une résolution dans laquelle il a adopté une feuille de route devant mener à la création du Fonds.

25. Dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission a lancé en septembre 2022 une méthodologie d'évaluation des partenariats public-privé en lien avec les objectifs de développement durable, l'objectif étant d'évaluer les projets d'infrastructure par rapport aux objectifs afin de garantir non seulement l'optimisation des ressources, mais aussi l'intérêt des populations et de la planète. En s'appuyant sur ses travaux statistiques sur la mesure du capital humain, de l'éducation et de la formation, du travail ménager non rémunéré et de l'économie informelle, la CEE a également rédigé des notes d'orientation à l'intention des pays concernant la mise à jour du Système de comptabilité nationale de 2008. En outre, elle tient à jour un inventaire en ligne de comptes satellites nationaux rattachés au Système qui regroupe actuellement des données de 80 pays du monde entier et complémente les comptes nationaux traditionnels.

2. Lutte contre la crise énergétique dans les régions : garantir un accès équitable à l'énergie et la sécurité et la durabilité énergétiques

26. Dans la région Afrique, la CEA a aidé les États membres à élaborer des cadres de politique générale pour permettre au secteur privé d'investir dans l'énergie et l'infrastructure. En mai 2022, 14 ministres africains de l'énergie, de l'environnement et du développement et des représentantes et représentants de haut niveau de 10 pays ont approuvé sept actions transformatrices, connues sous le nom de « communiqué de Kigali », pour que l'objectif 7 puisse être atteint en Afrique. La CEA a également soutenu la formulation et l'adoption en juillet 2022 par le Conseil exécutif de l'Union africaine de la Position commune africaine sur l'accès à l'énergie et la transition juste.

27. En 2022, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et l'équipe de pays des Nations Unies en Namibie, la CEA a soutenu le développement des capacités de 15 responsables politiques en matière de modélisation intégrée des systèmes climatiques, fonciers, énergétiques et hydrologiques pour la mise en œuvre intégrée des objectifs de développement durable et des contributions déterminées au niveau national dans le pays⁷.

28. Dans la région arabe, conscients que les industries extractives peuvent apporter d'importants changements et ainsi faire progresser le développement durable, les

⁷ Nations Unies (Namibie), « [CLEWS to strengthen agriculture sector's potential for economic transformation](#) », 7 février 2022.

États membres de la CESAO ont créé le groupe d'experts régional sur les industries extractives en 2021 afin d'encourager la collaboration régionale aux fins de l'application des mesures⁸ proposées par le Secrétaire général pour transformer le secteur. L'action menée par la CESAO pour faire progresser les cibles visant à atteindre le « zéro émission nette » ont abouti, entre autres, à la création d'un cadre stratégique et d'une feuille de route pour une transition juste, inclusive, équitable et sûre du secteur de l'énergie au Koweït.

29. Dans la région Asie-Pacifique, afin d'accélérer la transition énergétique, la CESAP a aidé le Bhoutan, Kiribati et le Pakistan à élaborer des feuilles de route nationales en lien avec l'objectif de développement durable n° 7 en se servant de l'outil d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable. En outre, elle a aidé les provinces de Surat Thani, d'Udon Thani et de Chiang Rai en Thaïlande, ainsi que les villes de Borongan et d'Ormoc aux Philippines, à mettre au point des feuilles de route sur la transition énergétique au niveau infranational.

30. Pour renforcer la sécurité énergétique dans la région, la CESAP collabore avec les États membres pour mettre en œuvre la feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques, qui met l'accent sur l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau. Parmi les travaux en cours, on peut citer l'appui à l'harmonisation de la réglementation et au renforcement des capacités, l'élaboration d'une feuille de route pour l'établissement d'un « couloir de l'énergie verte » en Asie du Nord-Est et l'élaboration d'un ensemble de principes pour une connectivité durable prenant la forme d'un cadre relatif aux couloirs d'énergie verte.

31. La CESAP s'emploie également à accroître l'efficacité énergétique dans le secteur des transports en renforçant les capacités des responsables politiques, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité des véhicules et l'utilisation de technologies de pointe à rendement énergétique élevé et de carburants de remplacement durables.

32. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, des progrès considérables ont été accomplis dans l'universalisation de l'accès à l'énergie. Cependant, plus de 16 millions de personnes, principalement dans les zones rurales, n'ont toujours pas accès à l'électricité. Le bouquet énergétique régional reste dépendant des combustibles fossiles et vulnérable aux chocs géopolitiques. La CEPALC plaide en faveur de la production d'énergies propres et renouvelables, qui catalyse la croissance et crée des liens avec d'autres secteurs stratégiques, notamment l'électromobilité⁹. La région est bien placée pour créer un secteur de l'hydrogène vert et développer des chaînes de valorisation de minerais essentiels aux énergies renouvelables et aux technologies de stockage. À cet égard, la CEPALC mène des études thématiques et des activités de coopération technique avec les pays dits du « triangle du lithium », à savoir l'Argentine, la Bolivie (État plurinational de) et le Chili, portant notamment sur les régimes fiscaux et la gouvernance de la production durable.

33. Dans la région de la CEE, à sa trente et unième session, tenue en 2022, le Comité de l'énergie durable a réfléchi à des stratégies permettant de renforcer la sécurité énergétique et de rendre l'énergie plus abordable tout en adhérant au principe du zéro émission nette, et a déclaré que l'efficacité énergétique devait être une composante essentielle de toute solution visant à surmonter la crise énergétique en cours dans la région.

⁸ Nations Unies, « Transforming extractive industries for sustainable development », note d'orientation, mai 2021.

⁹ *Towards Transformation of the Development Model in Latin America and the Caribbean: Production, Inclusion and Sustainability* (publication des Nations Unies, 2022).

34. La CEE a analysé l'écart entre les objectifs de performance définis dans les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments et les normes actuelles d'efficacité énergétique en Europe du Sud-Est et de l'Est, dans le Caucase et en Asie centrale, et a suggéré des façons de combler cet écart en tenant compte des contextes nationaux. En outre, à l'action visant à améliorer l'efficacité énergétique s'ajoutent les efforts visant à intégrer la numérisation dans les travaux du Comité de l'énergie durable.

3. Promotion de la protection de l'environnement et de la transformation des systèmes alimentaires

35. Dans la région Afrique, en collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la CEA a organisé en mai 2022 le Cycle de conférences sur l'Afrique sur le thème choisi par l'Union africaine pour la même année, à savoir « Renforcer la résilience en matière de nutrition et de sécurité alimentaire sur le continent africain : renforcer les systèmes agroalimentaires, la santé et les systèmes de protection sociale pour l'accélération du développement du capital humain, social et économique ».

36. En mai 2022, la CEA et la Banque africaine d'import-export, en collaboration avec l'Union africaine et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, ont mis au point une plateforme de commerce électronique d'entreprise à entreprise et d'entreprise à administration publique appelée African Trade Exchange. Celle-ci permet le commerce des principaux produits de base et intrants agricoles importés en Afrique en provenance de la Fédération de Russie et de l'Ukraine.

37. La CEA a aidé l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Est à mettre au point des outils de modélisation par satellite pour surveiller la répartition et la densité des criquets pèlerins et à introduire des pesticides verts dans les plans nationaux pour réduire l'incidence des criquets sur la sécurité alimentaire à Djibouti, en Érythrée, en Éthiopie, au Kenya et au Soudan.

38. Dans la région arabe, en partenariat avec la Ligue des États arabes, l'Organisation arabe de développement agricole et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la CESAO a aidé le comité technique mixte de haut niveau chargé de l'eau et de l'agriculture à faire progresser les politiques régionales en matière d'eau et de sécurité alimentaire. En 2022, les orientations sur l'amélioration de l'allocation des ressources en eau pour l'agriculture dans la région arabe, approuvées lors de la réunion ministérielle conjointe, ont été mises en œuvre à titre d'essai et sur la base du volontariat en Égypte, en Jordanie, au Qatar, en Tunisie et dans l'État de Palestine. Ces orientations constituent un cadre permettant d'optimiser les pratiques d'allocation de l'eau pour le secteur agricole, et ainsi d'utiliser l'eau de façon plus efficace et de faire progresser l'équité sociale et la durabilité environnementale.

39. Dans la région Asie-Pacifique, lors de la septième session du Comité de l'environnement et du développement, les États membres se sont une nouvelle fois engagés à coopérer pour faire progresser l'action climatique, le développement urbain durable, la protection des écosystèmes et des océans et la mise en œuvre des principes relatifs aux droits environnementaux. Les pays ont également adopté le Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique, qui fait office de cadre global de coopération visant à améliorer la gestion de la qualité de l'air.

40. La CESAP s'est associée au Programme alimentaire mondial et à la FAO pour élaborer un cadre d'évaluation des risques multidimensionnels dans les systèmes alimentaires de la région et pour aider les États membres à mettre en commun les bonnes pratiques et les connaissances en matière de lutte contre la dégradation des

sols, d'agriculture intelligente face au climat, de soutien aux petites exploitations agricoles et d'application de technologies intelligentes. En s'appuyant sur les profils de risque des pays élaborés grâce au Portail sur les risques et la résilience, la CESAP et le secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont aidé les États membres à établir une communauté de pratique sur la gestion des risques de sécheresse et à élaborer des plans d'action nationaux pour renforcer l'adaptation à la sécheresse en Indonésie, en République démocratique populaire lao et en Thaïlande.

41. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, la CEPALC a élaboré une note d'orientation conjointe avec la FAO et le PAM contenant des propositions visant à renforcer la sécurité alimentaire de la région et à remédier à la dépendance de celle-ci à l'égard des importations et à sa vulnérabilité face aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Cette note vise à renforcer le Plan pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'élimination de la faim à l'horizon 2025, adopté par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et à soutenir le suivi régional du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.

42. Dans la région de la CEE, afin de faire progresser la coopération dans le cadre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, la Commission a publié un document portant sur les stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontaliers en janvier 2023. Cette publication contient des orientations stratégiques destinées aux responsables politiques, aux décideuses et décideurs et aux gestionnaires des services d'approvisionnement en eau chargés de la coopération entre les pays riverains.

4. La coopération numérique au service des objectifs de développement durable

43. Dans la région Afrique, la CEA a soutenu des initiatives visant à développer des biens collectifs numériques afin de transformer l'Afrique grâce à l'économie numérique, comme le Cadre stratégique en matière de données adopté par l'Union africaine en février 2022¹⁰. Avec le soutien de la CEA, l'Éthiopie et le Nigéria ont aligné leurs stratégies nationales de transformation numérique sur les principes proposés par la Commission pour l'identification numérique. Au Botswana, la CEA élabore un dispositif de gouvernance visant à guider la création d'un centre d'excellence appelé SmartBots Lab. Elle a également publié des principes directeurs pour une loi type sur la cybersécurité à l'intention des États membres africains en novembre 2022¹¹. Elle a par ailleurs aidé le Libéria, Maurice, le Nigéria, les Seychelles, la Sierra Leone, le Togo, la Zambie et le Zimbabwe à mettre en service des applications informatiques pour procéder au recensement de la population.

44. Dans la région arabe, la CESA0 a élaboré, en coopération avec la Ligue des États arabes et avec la participation de tous les pays arabes et de plusieurs organismes des Nations Unies, le Plan d'action arabe dans le domaine du numérique pour 2023-2033. Adopté comme stratégie officielle du monde arabe en matière d'informatique et de communications et de développement numérique pour la prochaine décennie, ce document constitue un cadre d'action à long terme qui compte 35 objectifs stratégiques couvrant divers aspects du développement numérique.

45. La CESA0 a organisé le sommet des petites et moyennes entreprises arabes en 2022 à Beyrouth en coopération avec la Jordan Enterprise Development Corporation. L'objectif du sommet était de permettre aux petites et moyennes entreprises de

¹⁰ Disponible à l'adresse suivante : <https://au.int/sites/default/files/documents/42078-doc-AU-DATA-POLICY-FRAMEWORK-FR.pdf>.

¹¹ Voir <https://www.uneca.org/fr/stories/la-cea-lance-des-principes-directeurs-pour-une-loi-type-sur-la-cybers%C3%A9curit%C3%A9-lors-du-17%C3%A8me>.

s'élargir et de grandir à l'aide de partenariats et de programmes ciblés visant à renforcer les capacités d'acteurs gouvernementaux et en améliorant les cadres de politique générale les concernant. À la fin du sommet, la CESA O a annoncé que ses partenaires s'engageaient à soutenir les petites et moyennes entreprises de la région en proposant des financements, en aidant 100 entreprises à passer au numérique, en formant 40 000 jeunes femmes et hommes aux compétences numériques, en fournissant une assistance technique à plus de 400 entreprises et en ouvrant deux centres d'entrepreneuriat, l'un en Arabie saoudite et l'autre au Maroc, le tout pour un montant total de 130 millions de dollars. Les partenaires se sont également engagés à aider plus de 50 petites et moyennes entreprises à se développer pour leur permettre d'accéder aux marchés extérieurs.

46. Dans la région Asie-Pacifique, la CESAP a aidé les États membres à réduire la fracture numérique et à accélérer la transformation numérique grâce à l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et au plan d'action pour la période 2022-2026, récemment approuvé, qui comporte 25 mesures de coopération multipartite. Les États membres de la CESAP ont réaffirmé leur engagement de haut niveau en faveur de la coopération numérique dans la région lors de la première Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le numérique, qui s'est tenue en novembre 2022. Lors de la quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, les États membres ont adopté la Déclaration ministérielle de Jakarta sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique, qui jette les bases d'une coopération régionale visant à intégrer les technologies et les innovations numériques aux applications spatiales traditionnelles et à faire progresser les applications d'information géospatiale. La CESAP et le Département des affaires économiques et sociales travaillent avec le Bangladesh, le Kazakhstan et les Maldives pour créer des bacs à sable réglementaires pouvant être utilisés pour tester des technologies d'avant-garde au service du développement durable. En outre, la CESAP aide les pays à adopter des technologies numériques utiles à la gestion de l'environnement, telles qu'un dispositif d'alerte rapide dans le bassin inférieur du Mékong permettant d'améliorer les pratiques agricoles résilientes face au climat et le système de gestion de la pollution de l'air. À la suite de la première session du Conseil pour le commerce sans papier, soutenu par la CESAP, la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique est également amorcée.

47. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, la CEPALC a organisé la huitième Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes en Uruguay, en novembre 2022, au cours de laquelle les États membres ont approuvé le Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2022-2024. On y trouve 31 objectifs répartis selon quatre piliers qui intègrent les questions de genre de manière transversale. Le plan d'action dégage des priorités en matière de développement numérique qui visent à stimuler l'inclusion et la transformation numériques et met l'accent sur les partenariats et les mesures qui favorisent l'intégration commerciale, le marché numérique régional et la coopération internationale.

48. Dans la région de la CEE, la Commission, à sa soixante-dixième session, qui s'est tenue en avril 2023 sur le thème des transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région, a examiné le rôle de la coopération internationale pour ce qui est de développer les retombées positives de ces transformations ainsi que les possibilités s'agissant d'adapter les réglementations et autres travaux normatifs au nouveau contexte résultant de la transformation numérique.

C. Autres questions abordées par les commissions régionales

Forums régionaux pour le développement durable en amont du Sommet sur les objectifs de développement durable

49. Les cinq forums régionaux pour le développement durable tenus en 2023¹², qui constituent les principales instances multipartites de suivi et d'examen du Programme 2030, ont permis de faire le point sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans les régions et d'examiner les difficultés rencontrées et les mesures possibles s'agissant de faire advenir des changements clés aux niveaux régional et national et de combler le retard accumulé dans la réalisation du Programme 2030.

50. Lors des cinq forums régionaux, les États membres et les parties prenantes se sont une nouvelle fois engagés en faveur du Programme 2030, qu'ils ont présenté comme un schéma directeur qui encourageait un relèvement inclusif, durable et résilient. Les forums ont contribué à créer un nouvel élan orienté vers l'action et à raviver l'esprit de partenariat en vue du forum politique de haut niveau pour le développement durable et du Sommet sur les objectifs de développement durable. Les participantes et participants ont réfléchi à la manière de renforcer la coopération et les partenariats régionaux et de continuer d'alimenter des cadres régionaux qui permettent une transition juste dans les domaines de l'alimentation, de l'énergie, du développement social et de la finance. Les États membres, les organisations régionales et les parties prenantes ont rappelé qu'il était important de débloquer les flux financiers en adoptant des mesures de relance nationales ciblées et en mobilisant des financements publics et privés innovants au service d'un développement vert et inclusif et de faire progresser les solutions régionales visant à rendre la dette soutenable et l'architecture financière internationale plus équitable. Le renforcement des capacités, en particulier celles des jeunes et des femmes, et l'exploitation de la science, de la technologie et de l'innovation au service de l'entrepreneuriat et de l'industrialisation verts ont également été présentés comme des accélérateurs dans les cinq régions. Les réunions annuelles des plateformes de collaboration régionale, présidées par la Vice-Secrétaire générale, se sont tenues en amont des forums régionaux sur le développement durable, l'objectif étant de faire en sorte que les mesures prises au niveau régional répondent aux demandes et aux besoins des régions et favorisent l'action transformatrice au niveau national.

Réunions ministérielles et autres réunions de haut niveau organisées par les commissions régionales (2022-2023)

<i>Commission régionale</i>	<i>Dates</i>	<i>Description</i>
CESAO	16 et 17 novembre 2022	Quinzième session du Comité de statistique de la CESA
CESAO	20 et 21 décembre 2022	Septième session extraordinaire de la CESA
CESAO	7 et 8 mars 2023	Troisième session du Comité des politiques commerciales des États membres de la CESA

¹² Forum régional africain pour le développement durable (28 février au 2 mars 2023) ; Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable (25 au 28 avril 2023) ; Forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe (29 et 30 mars 2023) ; Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (27 au 30 mars 2023) ; Forum arabe pour le développement durable (14 au 16 mars 2023).

<i>Commission régionale</i>	<i>Dates</i>	<i>Description</i>
CESAP	23 au 27 mai 2022	Soixante-dix-huitième session de la CESAP
CESAP	19 au 21 octobre 2022	Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)
CESAP	26 octobre 2022	Quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique
CESAP	9 et 10 novembre 2022	Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le numérique sur le thème « Façonner notre avenir commun » et Forum Asie-Pacifique sur la transformation numérique
CEA	7 au 9 septembre 2022	Deuxième édition du Forum d'Égypte pour la coopération internationale et réunion des ministres africains des finances, de l'économie et de l'environnement
CEA	15 au 21 mars 2023	Cinquante-cinquième session de la CEA sur le thème « Favoriser la reprise et la transformation en Afrique pour réduire les inégalités et les vulnérabilités »
CEPALC	24 au 26 octobre 2022	Trente-neuvième session de la CEPALC
CEPALC	7 au 11 novembre 2022	Quinzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes
CEPALC	16 au 18 novembre 2022	Huitième Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes
CEPALC	13 au 15 décembre 2022	Cinquième Conférence régionale intergouvernementale sur le vieillissement et les droits des personnes âgées en Amérique latine et dans les Caraïbes
CEE	16 au 17 juin 2022	Cinquième Conférence ministérielle sur le vieillissement
CEE	5 au 7 octobre 2022	Neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »
CEE	21 au 24 février 2023	Quatre-vingt-cinquième session du Comité des transports intérieurs

Abbreviations : CEA = Commission économique pour l'Afrique ; CEE = Commission économique pour l'Europe ; CEPALC = Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; CESAO = Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; CESAP = Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

II. Faits nouveaux survenus et résultats obtenus dans certains domaines de la coopération régionale et interrégionale, notamment dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

51. La présente section met en lumière les progrès réalisés dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, notamment au regard d'éléments de la liste de contrôle préparée en application de la résolution 76/4 de l'Assemblée générale par la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable à l'intention des organes directeurs afin de faciliter leur rôle de supervision et de veiller à l'adoption et au respect par les entités des Nations Unies du double ordre hiérarchique établi par la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, en vertu duquel celles-ci rendent compte à la fois de leur mandat et, au coordonnateur résident, de leur contribution aux résultats d'ensemble.

52. Depuis 2018, les commissions régionales, dont l'essentiel du travail procède de mandats qui dépassent les frontières, ont renforcé leur coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies en approfondissant la collaboration aux niveaux régional, sous-régional et national. Afin de garantir une consultation systématique des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, elles ont mis en œuvre le cadre de gestion et de responsabilité en réexaminant et, le cas échéant, en repensant leurs interactions avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment leur contribution aux évaluations et notations.

53. Les commissions régionales participent à la programmation au niveau national au moyen de contributions, d'analyses fondées sur des données, d'activités de plaidoyer et d'orientations lorsqu'elles prennent part, sur demande, aux analyses communes de pays et à la formulation et à la révision des plans-cadres de coopération, ce qui implique de tirer parti de l'expertise intersectorielle et d'approfondir l'analyse des questions régionales et transfrontalières. Étant membres de groupes d'appui des pairs, elles garantissent également la qualité de toutes les analyses communes de pays et de tous les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ainsi que des plans de travail conjoints dans leurs régions respectives.

54. Les contributions que les commissions régionales apportent au niveau national en vue d'atteindre les résultats à l'échelle du système figurent dans les résultats nationaux annuels des équipes de pays des Nations Unies et sont présentées annuellement au Conseil économique et social dans le rapport sur le Bureau de la coordination des activités de développement établi par la présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (E/2023/62). Les rapports établis par les coalitions thématiques des plateformes de collaboration régionale sur les résultats obtenus à l'échelle du système au niveau régional sont publiés en préparation des forums régionaux pour le développement durable.

55. Dans le cadre de la nouvelle architecture régionale, présidée par la Vice-Secrétaire générale, les commissions régionales ont appuyé activement les efforts visant à promouvoir la collaboration et à favoriser l'action commune en vue de réaliser le Programme 2030 (voir E/2023/62), comme décrit ci-dessous.

A. Promouvoir la cohérence des politiques et l'action commune au niveau régional

1. Favoriser la collaboration grâce aux coalitions thématiques et au soutien aux équipes de pays des Nations Unies

56. Les coalitions thématiques sont des instruments de collaboration interinstitutions établis sous les auspices des plateformes de collaboration régionales. Elles traitent les ramifications régionales et sous-régionales des problèmes pressants en matière de développement en mobilisant des ressources régionales pour soutenir une action intégrée au niveau des pays. Dans toutes les régions, les commissions régionales codirigent les travaux des coalitions thématiques ou y participent dans les domaines où elles disposent d'un avantage comparatif, et fournissent un soutien intégré en matière d'élaboration de politiques aux équipes de pays des Nations Unies pour traiter les questions de développement transfrontalier. À titre d'exemple, elles mobilisent les parties prenantes dans le cadre de la préparation et du suivi de manifestations mondiales de haut niveau telles que le Sommet sur la transformation de l'éducation et la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

57. Toutes les commissions régionales contribuent à orienter les demandes de soutien émanant des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies vers les coalitions et les groupes interinstitutions concernés. Par l'intermédiaire des coalitions, elles fournissent également l'expertise nécessaire aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies qui en font la demande pour combler les lacunes en matière de capacités qui se font jour avant ou pendant la mise en œuvre des Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

58. Toutes les secrétaires exécutives et tous les secrétaires exécutifs, dans le contrat de mission qui les lie au Secrétaire général, s'engagent aussi à mener à bien les programmes de travail des plateformes de collaboration régionale et à faire progresser de manière tangible la mise en œuvre de la réforme régionale.

59. Dans la région Afrique, la CEA continue de jouer un rôle clé dans la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique en tant que membre du secrétariat conjoint, des coalitions thématiques et des groupes de travail, en offrant un soutien au niveau national visant à faire avancer les priorités régionales en lien avec les données et les statistiques, l'action climatique, la transformation macroéconomique, et les transitions énergétique et numérique. En collaboration avec l'Union africaine et par l'intermédiaire de ses coalitions thématiques, la Plateforme de collaboration régionale a soutenu les États membres dans l'adoption de la Position commune africaine sur l'accès à l'énergie et la transition juste ainsi que dans le suivi du Sommet sur la transformation de l'éducation. Étant donné les réalités institutionnelles et politiques uniques de l'Afrique et la nécessité de traduire en action les stratégies mondiales des Nations Unies aux niveaux régional et national, la Plateforme de collaboration régionale a déclaré que pour assurer une transformation en Afrique, il fallait suivre étroitement les priorités de l'Union africaine afin de faire en sorte que les différentes mesures soient bien liées entre elles et passer à un mode de fonctionnement mélangeant verticalité et horizontalité pour renforcer la portée de l'action et la responsabilité effective aux niveaux national et régional.

60. La CEA a donné suite aux demandes des équipes de pays des Nations Unies en fournissant un soutien stratégique et consultatif aux communautés économiques régionales et à certains pays de la région¹³. Elle a notamment aidé cinq pays à mettre

¹³ Comores, Kenya, Maurice, Rwanda, Tchad et Tunisie en 2022.

en œuvre des stratégies nationales en lien avec la Zone de libre-échange continentale africaine, formé des négociatrices et négociateurs chargés des questions climatiques dans la perspective de la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et fourni une assistance technique à huit pays en matière de recensement numérique¹⁴.

61. Dans la région arabe, la Plateforme de collaboration régionale pour les États arabes continue d'apporter un appui bénéfique dans la réalisation du Programme 2030. En 2022, par l'intermédiaire de ses huit coalitions thématiques, elle a produit 12 notes d'orientation, mené 12 dialogues régionaux multipartites, organisé trois ateliers de renforcement des capacités et produit deux grands rapports analytiques. Ces produits ont porté sur un grand nombre de thèmes, notamment le climat, les migrations, l'énergie, la sécurité alimentaire, la protection sociale, la jeunesse et la transition numérique, et faisaient suite à 29 des demandes formulées par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents pendant l'année. En outre, d'importants progrès ont été accomplis en ce qui concerne le fonctionnement du centre de connaissances et de données Manara, qui sert à mettre tous les supports de connaissance et données des Nations Unies à la disposition des États membres via une plateforme interactive. En plus d'être membre du secrétariat conjoint de la Plateforme de collaboration régionale, la CESAO coorganise les coalitions thématiques sur les migrations et la gestion économique.

62. Dans la région Asie-Pacifique, la CESAP copréside la coalition thématique sur la révision à la hausse des ambitions en matière d'action climatique et le Groupe de travail sur les données et les statistiques relatives aux objectifs de développement durable. Elle est également membre de la coalition thématique sur la croissance économique inclusive et le relèvement après la pandémie de COVID-19 et d'autres groupes interinstitutions sous les auspices de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Asie et le Pacifique. Ces coalitions et groupes de travail composent le fichier régional d'experts utilisé pour le soutien au niveau national. Ils ont soutenu des exercices de renforcement des capacités destinés aux équipes de pays des Nations Unies, portant notamment sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et des risques climatiques dans les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ainsi qu'un dialogue sur les ambitions climatiques dans la perspective de la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et des analyses techniques approfondies de certains indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. À la suite d'un examen du bureau multipays, la CESAP a revu l'implantation de son bureau sous-régional aux Fidji et envoyé une personne en qualité de conseillère régionale pour soutenir le nouveau bureau multipays dans les États fédérés de Micronésie. À l'avenir, la CESAP continuera de soutenir le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique dans la mise en œuvre de la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050. Ses bureaux sous-régionaux ne lui assurant qu'une présence physique limitée, la CESAP est membre des équipes de pays des Nations Unies dans les pays où elle entreprend des projets de fond à la demande des États membres ou des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et est signataire de plans-cadres de coopération visant à soutenir des pays en situation particulière.

63. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, la CEPALC, sur demande, contribue aux analyses communes de pays et à la formulation et à la révision des plans-cadres

¹⁴ Burkina Faso, Congo, Guinée, Niger et Togo pour ce qui est des stratégies nationales en lien avec la Zone de libre-échange continentale africaine ; Libéria, Maurice, Nigéria, Seychelles, Sierra Leone, Togo, Zambie et Zimbabwe pour ce qui est de l'assistance technique en matière de recensement numérique.

de coopération. Elle met à profit son expertise intersectorielle, approfondit l'analyse des questions régionales et transfrontalières, notamment la façon dont les pays font face à l'intensification des feux incontrôlés, et œuvre en faveur d'une réponse coordonnée à la mobilité humaine. En tant que membre du groupe d'appui des pairs au niveau régional, la CEPALC garantit la qualité des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Les coalitions thématiques s'emploient également de plus en plus à soutenir les initiatives transfrontalières et sous-régionales qui associent les piliers que sont l'aide humanitaire, le développement, la consolidation de la paix et des droits humains dans la région.

64. Des discussions ont été organisées à l'échelle nationale avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans le cadre du programme de travail de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, notamment sur Haïti et le Pérou, ainsi que sur les difficultés communes rencontrées dans les sous-régions des Caraïbes et de l'Amérique centrale. En réponse aux commentaires reçus des parties prenantes, une version augmentée de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été lancée en avril 2023. Elle s'appuie sur des procédures simplifiées et propose un soutien au niveau des pays selon des axes thématiques mieux définis. En août 2022, la Plateforme a complété son fichier d'experts, qui est organisé en fonction des thèmes des coalitions thématiques et des groupes de travail afin d'en faciliter l'utilisation pour les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies.

65. Dans la région de la CEE, depuis sa création, la plateforme de collaboration régionale a renforcé le soutien régional commun sur plusieurs questions transversales. Les coalitions thématiques, le Groupe régional de coordination des Nations Unies pour les données et les statistiques en Europe et en Asie centrale et le groupe d'appui des pairs ont été en mesure de fournir un soutien en matière de politiques et un soutien technique, analytique et opérationnel de fond plus ciblés pour répondre aux demandes des pays. La CEE codirige la coalition thématique sur l'environnement et les changements climatiques, le Groupe de la transformation numérique pour l'Europe et l'Asie centrale et le Groupe régional de coordination des Nations Unies pour les données et les statistiques en Europe et en Asie centrale, et participe à d'autres coalitions et groupes thématiques. La coalition thématique sur l'environnement et les changements climatiques a apporté son soutien aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies sur la coopération dans la gestion des eaux transfrontières en Asie centrale. En 2022, un nouveau site Web a été lancé pour faciliter la collaboration régionale et servir de point d'accès unique aux experts et aux ressources des coalitions. On y trouve notamment une liste des divers projets, l'objectif étant de soutenir la coordination interinstitutions.

2. Action visant à tirer parti des connaissances pour soutenir la transformation économique et sociale et à combler les déficits en matière de données relatives aux objectifs de développement durable

66. Dans leurs régions respectives, les commissions régionales ont grandement contribué à ce que les centres de gestion des connaissances deviennent l'espace en ligne que les États membres et les entités des Nations Unies consultent en priorité pour accéder aux ressources régionales en matière d'expertise, de données et de connaissances. Des progrès notables ont été accomplis pour ce qui est d'assurer la cohérence de l'écosystème régional de données afin de soutenir l'élaboration de politiques, le suivi et l'établissement de rapports fondés sur des données probantes en lien avec les objectifs de développement durable.

67. Dans la région Afrique, les avancées tiennent principalement à deux initiatives phares liées à la création et à la mise en service de centres de connaissances ainsi que de l'outil interinstitutions de localisation de l'expertise et de la plateforme destinée aux communautés de pratique. En ce qui concerne les centres de connaissances, le Centre de connaissances de l'ONU sur la COVID-19 en Afrique, qui permet d'accéder à des supports de connaissances dont disposent des entités des Nations Unies au sujet du Programme 2030, a fait l'objet d'un développement et d'une maintenance continus. Un outil interinstitutions de localisation de l'expertise a également été mis au point afin de faciliter le recensement et la recherche d'experts en lien avec les différents objectifs de développement durable. Quant à la plateforme destinée aux communautés de pratique, elle permettra l'acquisition et la transmission des connaissances et la mise en réseau entre pairs, promouvant ainsi la collaboration entre les entités régionales des Nations Unies.

68. Dans la région arabe, la CESAO a piloté l'action de la Plateforme de collaboration régionale visant à développer un centre régional de gestion des connaissances et de données en ligne, appelé Manara (qui signifie « phare » en arabe). Lancé en mars 2023, Manara est une plateforme interactive complète et un guichet unique permettant d'accéder aux connaissances, aux informations et aux données relatives au Programme 2030 provenant des Nations Unies, des États membres et d'autres partenaires. Manara communique avec d'autres plateformes régionales pertinentes et tire parti des dernières avancées en matière d'intelligence artificielle, d'apprentissage automatique et de traitement du langage naturel pour proposer des actualités en temps réel et des contenus de médias sociaux pertinents selon la zone d'intérêt ainsi que des cartes et des graphiques interactifs.

69. Dans la région Asie-Pacifique, le nombre d'utilisateurs du Centre Asie-Pacifique de gestion des connaissances a augmenté de 150 % et le nombre de pages vues de 70 % par rapport à 2021, pour s'établir respectivement à 9 200 et 32 000. Le centre héberge plus de 250 supports de connaissances, dont des rapports phares, des orientations générales et de travaux de recherche produits par 14 entités des Nations Unies. Son offre a été élargie de manière à inclure des services sur mesure axés sur la demande et comprend à présent un répertoire des coalitions thématiques de la région Asie-Pacifique, qui constitue un espace de collaboration interinstitutions consacré aux coalitions thématiques.

70. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, la CEPALC collabore au niveau régional et mondial sur les données et les statistiques, notamment avec la Division de statistique, d'autres commissions régionales, le Comité de coordination des activités de statistique, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et le réseau des spécialistes de la gestion des données du Bureau de la coordination des activités de développement ainsi qu'avec le groupe des données et des statistiques de la Plateforme de collaboration régionale. Dans le cadre de la Conférence statistique des Amériques, de nouveaux groupes de travail ont été créés pour produire des lignes directrices et des recueils de bonnes pratiques à l'échelle régionale dans 11 domaines différents. La CEPALC a également renforcé la diffusion et l'utilisation de statistiques comparables au niveau régional, notamment grâce à sa plateforme CEPALSTAT, qu'elle a enrichie de nouvelles capacités et d'un géoportail. Des outils complémentaires ont également été mis au point, notamment un portail dédié aux données relatives aux inégalités sociales et économiques, un registre de microdonnées issues d'enquêtes économiques, des matrices entrées-sorties et un outil de traitement des microdonnées tirées d'enquêtes sur les ménages.

71. La Plateforme régionale de gestion des connaissances au service des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes (également connue sous le nom de « SDG Gateway ») regroupe et présente les travaux réalisés à

l'échelon régional par les entités du système des Nations Unies pour le développement en lien avec le Programme 2030, notamment l'appui que celui-ci apporte aux pays pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable et en faire rapport. Elle utilise un système décentralisé permettant aux membres de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes de téléverser des informations, ce qui a amélioré la visibilité et l'accessibilité des ressources dont disposent les Nations Unies dans la région.

72. Dans la région de la CEE, le Groupe régional de coordination des Nations Unies pour les données et les statistiques en Europe et en Asie centrale, créé pour aider à combler les déficits en matière de statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales et pour promouvoir la modernisation de la production statistique, a continué de coordonner les activités statistiques et les activités de renforcement des capacités et d'établir des liens entre les processus de traitement des données aux niveaux national, régional et mondial.

3. Gagner en efficacité au niveau régional

73. L'un des objectifs du repositionnement du système de développement des Nations Unies est de renforcer l'efficacité en mettant en place des modalités de fonctionnement communes et des pratiques rationalisées aux niveaux national et régional.

74. Toutes les régions ont enregistré des progrès dans la mise au point de stratégies de fonctionnement régionales destinées à soutenir les initiatives visant à obtenir des gains d'efficacité. Les commissions régionales codirigent des équipes régionales de gestion des opérations ou font partie de ces équipes et ont contribué à l'élaboration de stratégies de fonctionnement régionales qui mettent l'accent sur les domaines communs d'activité en vue de réaliser des gains d'efficacité. Dans le cadre de la Stratégie relative aux activités d'appui, toutes les commissions régionales, à l'exception de la CEE, fournissent des services aux entités des Nations Unies dans des domaines tels que les ressources humaines, les voyages, les achats, l'informatique et les communications, les finances, la gestion des installations, les services généraux, les conférences, la sécurité, le protocole et les services juridiques et médicaux. La CESAP, la CEA et la CESAO fournissent des services de partage des locaux à des entités des Nations Unies implantées à Bangkok, Addis-Abeba et Beyrouth.

75. Dans la région Amérique latine et Caraïbes et la région arabe, en 2024, la fourniture de services communs devrait permettre d'économiser des montants nets de 4,0 et 1,9 millions de dollars respectivement par rapport à 2022. Dans la région Afrique, la collaboration interinstitutions relative à 11 services communs devrait permettre d'économiser 2,7 millions de dollars au total au cours des cinq prochaines années.

76. On trouvera de plus amples informations sur la mise en œuvre de la réforme dans le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ([A/78/72-E/2023/59](#)) et dans le rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur le Bureau de la coordination des activités de développement ([E/2023/62](#)).

B. Promotion de la coopération internationale : initiatives conjointes entreprises par les commissions régionales

77. Au cours de la période considérée dans le rapport, les secrétaires exécutives et les secrétaires exécutifs des commissions régionales se sont coordonnés sur les questions de politique générale et ont œuvré en faveur de la collaboration autour de projets conjoints et d'autres domaines d'intérêt commun.

78. Sous la direction de la Vice-Secrétaire générale et dans la perspective de la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les commissions régionales ont collaboré avec la présidence égyptienne de la vingt-septième Conférence des Parties et les champions de haut niveau pour l'action climatique afin d'organiser cinq tables rondes régionales visant à accélérer les investissements publics et privés dans des projets évolutifs et prêts à être mis en œuvre conformes à l'Accord de Paris. Les tables rondes ont notamment donné lieu à l'adoption de mesures de politique générale nécessaires visant à débloquer des flux financiers et à la création d'un compendium¹⁵ contenant une réserve d'initiatives en lien avec le climat qui sont prêtes à recevoir des investissements et qui répondent aux priorités et aux plans dictés par les besoins des pays. Le compendium, qui a été publié à la mi-novembre 2022, est un outil clé pour ce qui est d'attirer les investissements afin d'intensifier l'action climatique grâce à l'adoption de mesures visant à promouvoir la résilience et l'adaptation à long terme qui contribuent également à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

79. Dans le contexte de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), qui s'est tenue en mars 2023, les commissions régionales ont organisé une manifestation conjointe de haut niveau visant à présenter les résultats des consultations régionales menées afin d'évaluer les progrès accomplis et de mobiliser l'action en faveur de l'eau en vue de la Conférence. Pendant la Conférence, elles ont publié une note d'information conjointe dans laquelle elles présentaient les messages clés et les recommandations tournées vers l'avenir issus des consultations régionales.

80. En marge du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement organisé en 2023, les commissions régionales ont organisé une manifestation conjointe de haut niveau sur la résolution des difficultés liées à la dette publique aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et ont publié une note d'orientation conjointe dans laquelle elles appelaient de leurs vœux un changement de mentalité pour ce qui est de tirer parti de la dette publique en vue d'obtenir des gains en matière de développement. Les commissions régionales continuent d'appuyer de plus en plus activement l'action visant à mettre en place des dispositifs de résolution et des cadres de restructuration de la dette communs à l'échelle internationale. Elles collaborent également dans les domaines de la mesure des flux financiers illicites, du recouvrement d'avoirs et de la taxation de l'économie numérique.

81. Les commissions régionales tirent parti des possibilités offertes par le Compte de l'ONU pour le développement pour mener plusieurs projets communs. À l'initiative de la CESAO et en étroite collaboration avec la CNUCED, elles ont mis en œuvre un projet visant à renforcer les capacités d'innovation et les capacités technologiques des pays en lien avec l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs pour stimuler le commerce à l'appui du développement durable. La CESAO et la CEA collaborent à un projet visant à développer une plateforme numérique

¹⁵ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/regionalcommissionsnyoffice/news/compendium>.

interactive regroupant des connaissances liées aux eaux souterraines dans les États de la Ligue des États arabes. À l'initiative de la CEPALC, et conjointement avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), les commissions régionales mènent également un projet visant à améliorer les capacités de mise en œuvre, de suivi et de communication de l'information en lien avec le Nouveau Programme pour les villes.

82. En novembre 2022, pour faire progresser les systèmes énergétiques résilients en Asie centrale, la CEE, en collaboration avec la CESAP et d'autres entités, a organisé le deuxième forum énergétique d'Almaty sur la modernisation de l'infrastructure régionale grâce à l'innovation et aux investissements permettant d'atteindre l'objectif du zéro émission nette et d'accroître l'efficacité et la résilience du système énergétique tout en réduisant son coût. En collaboration avec la CEE et la CEPALC, la CESAP mène un projet visant à renforcer les politiques énergétiques des pays en situation particulière.

83. En janvier 2023, en coopération avec la CNUCED, les commissions régionales ont lancé la cinquième Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable. Elles ont également collaboré avec la CNUCED pour élaborer et actualiser périodiquement une analyse des conséquences de la guerre en Ukraine afin de surveiller les vulnérabilités en matière de financement, d'alimentation et de sécurité énergétique au niveau national dans chacune des cinq régions et de proposer des recommandations sur des questions de politique générale.

84. En amont de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, les commissions régionales ont publié une déclaration commune dans laquelle elles ont demandé que la question de la biodiversité soit intégrée dans les politiques et programmes et que la mise en commun des connaissances relatives à celle-ci soit renforcée.

III. Préparer l'avenir : plans des commissions régionales visant à faire progresser les priorités de 2023

85. Les commissions régionales continuent de trouver des moyens évolutifs et novateurs d'aider les États membres à répondre à des crises imbriquées et complexes et d'appuyer l'application du Programme 2030. Au cours de l'année à venir, elles continueront de faire progresser l'action commune autour de quatre domaines prioritaires d'intérêt commun, à savoir : l'examen à mi-parcours du Programme 2030 et le Sommet sur les objectifs de développement durable ; le financement du développement ; l'action climatique ; l'application des propositions relevant de leur compétence formulées dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982).

86. En préparation du Sommet sur les objectifs de développement durable, les commissions régionales mobilisent les parties prenantes et facilitent la coordination des contributions à l'échelle régionale en vue de l'élaboration du document final du Sommet. Elles apportent également des contributions de fond conjointes au processus de préparation du Sommet de l'avenir qui se tiendra en 2024, en mettant l'accent sur des transitions clés devant permettre d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Les commissions poursuivront les travaux préparatoires en vue de la première réunion annuelle que le Secrétaire général organisera avec les chefs d'organisations régionales comme il avait proposé de le faire dans son rapport intitulé « Notre programme commun ».

87. Afin de faire progresser le programme de financement du développement, les commissions régionales cherchent à se coordonner pour soutenir les activités visant

à promouvoir le plan de relance des objectifs de développement durable afin d'accroître le financement du développement à long terme et à un coût abordable. Elles contribueront également d'élaborer des solutions et de mobiliser les acteurs en vue de la refonte de l'architecture financière internationale.

88. Dans la perspective du Sommet sur l'ambition climatique qui se tiendra en septembre 2023 et de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les commissions régionales soutiendront l'organisation de manifestations préparatoires au niveau régional afin de promouvoir une action climatique concrète et crédible. Elles continueront également d'aider les États membres à atteindre leurs objectifs en matière d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation et de résilience face à ces changements.

IV. Conclusion

89. Les commissions régionales se sont encore affirmées dans leur rôle consistant à orienter la réflexion, à générer des connaissances et à faciliter le dialogue intergouvernemental et multipartite sur des questions de politique générale afin de favoriser la coopération régionale et interrégionale sur fond de crises en cascade. Leur travail a facilité la transposition de recommandations et d'accords mondiaux à l'échelle régionale et servi de passerelle à l'adoption de mesures efficaces au niveau national dans des domaines clés tels que le financement, la transition numérique et énergétique et l'action climatique. Dans l'esprit de la réforme du système de développement des Nations Unies, elles se sont employées à soutenir le suivi et la mise en œuvre du Programme 2030 auprès des États membres comme des équipes de pays des Nations Unies, et ce en renforçant la coordination à l'échelle régionale.
